



SESSIONS DE FORMATION
DES 06/02/2018 et 14/02/2018

AUTORISATION D'INTERVENIR A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) - ENCADRANT CHANTIER

Selon décret du 5/10/2011, Arrêté du 15/02/2012 applicable au 1^{er}/07/2012
Obligation de détenir l'AIPR au 1^{er}/01/2018 pour tous les ouvriers en intervention d'urgence, un salarié par équipe (opérateur ou encadrant), les conducteurs d'engin (dérogation pour les CACES en cours de validité ; pour tout renouvellement à partir du 1^{er}/01/2018 obligation de passer un module complémentaire « AIPR »)

Objectif de la formation

- Organiser des travaux et intervenir à proximité des réseaux (sensibles ou non) en toute sécurité (à partir de la nouvelle réglementation Anti-endommagement)
- Eviter les accidents

Objectifs généraux

- Présentation globale de la réglementation
- Lecture des récépissés DICT
- Rôle de chaque intervenant et responsabilités
- Présentation du guide technique
- Les différents réseaux et risques afférents
- Prise en charge du chantier :
 - Lecture des affleurants
 - Analyse avec des récépissés DICT
 - Analyse du traçage réalisé
- Procédures de chantier :
 - Moyens humains et matériels en adéquation avec les travaux à réaliser
 - Règles de terrassement et de remblaiement suivant les prescriptions du guide technique (prescriptions et fiches de travail)
 - Conserver le marquage / piquetage
 - Procédure en cas de réseaux non identifiés et en cas d'endommagement des réseaux (rappels des différents points d'arrêt)
 - Recollement
- Q.C.M. A.I.P.R. du MEDDE

Publics concernés

Encadrant supervisant des travaux à proximité de réseaux (niveau conducteur de travaux, chef de chantier)

Capacités requises

Savoir lire et écrire

Méthodes

- Apports théoriques en salle
- Q.C.M. (1h)

Durée

1 jour - 7 heures

Sanction :

- Attestation de non-réussite ou de réussite à l'examen par QCM remise à l'employeur ; l'attestation de réussite permettant la délivrance de l'AIPR

Validité : 3 ans

Durée du recyclage : 1 jour

18.08.2017

